

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUDIGNIES**

Séance du 10 avril 2018

Date de la convocation :
05/04/2018

L'AN DEUX MIL DIX HUIT et le 10 avril à 19 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, en session ordinaire, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence De M. Ch. DORLODOT, Maire.

Membres en exercices : 11
Présents : 9
Représentés : 0
Absents : 2

Secrétaire : Mme B. FAVARO

Délibération n° 2018-06

OBJET : Vote du taux des taxes communales

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'augmenter de 1,5 % les taxes
communales, soit :

- Taxe d'habitation : 8.73 % (au lieu de 8.60 % en 2017)
- Taxe foncière (bâti) : 6.80 % (au lieu de 6.70 % en 2017)
- Taxe foncière (non bâti) : 31.80 % (au lieu de 31.27 % en 2017)

Le Conseil Municipal d'AUDIGNIES,

Oui l'exposé,

Accepte le taux des taxes communales proposé.

Fait et délibéré le 10 avril 2018.

Certifié exécutoire compte tenu :

- De la transmission en sous-préfecture le 13 avril 2018.
- De la publication le 13 avril 2018.

Pour copie conforme,

Le Maire, Ch. DORLODOT